



.... vous avez dit éthique ???

Par **sanpellegrino26**, le **20/02/2010** à **22:30**

Bonjour,

J'ai consulté un avocat fin décembre 2009 pour une affaire de droit de visite et d'hébergement de mon enfant, dans laquelle j'étais, à l'époque, en désaccord total avec mon ex-cojointe. De ce fait j'ai donné à cet avocat tous les documents nécessaires à la saisie du Juge aux Affaires Familiales car la tension entre ex-coïnjointes était à son comble.

Mais, depuis décembre 2009, la situation est allée en s'améliorant et, au final, mon ex-compagne et moi-mêmes sommes parvenus à un accord amiable concernant les modalités de garde et de mon droit de visite. Nous nous présenterons donc seuls devant le J.A.F

Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est que j'ai tenté par trois fois depuis le mois de décembre, de joindre téléphoniquement mon avocat pour lui faire part de l'évolution de la situation initiale. En effet son cabinet se trouve à 50 kilomètres de mon domicile. Je me suis heurté, à chaque tentative, à un refus catégorique de rendez-vous de la part de sa secrétaire. Celle-ci, après m'avoir assailli de questions, s'est mise en devoir de juger d'elle même qu'un tel rendez-vous était superflu.

Il y a peu de temps, je recevais par courrier le projet de saisie du J.A.F par l'avocat et, peu de temps après la note de ses honoraires : 720 euros au passage ... J'ai bien, entendu, demandé d'arrêter la procédure en cours.

Un doute affreux est aujourd'hui présent dans mon esprit : le comportement de cet avocat (le sien propre et celui de sa subordonnée à laquelle il dicte SES instructions, notamment sur la manière de gérer les rendez-vous au téléphone) est-il conforme au Code de Déontologie et à l'Éthique de la profession ? Car j'ai tout simplement été privé de rendez-vous avec la personne chargée de me défendre pour un "dossier", certes d'une affligeante banalité, mais

concernant quand même le bien-être d'un enfant de cinq ans.

Merci pour votre attention et pour vos réponses :-)

Jean Pierre
(Inscrit au tableau de l'Ordre des Pharmaciens)